

# MONEDERO | CONDITIONS D'EXTENSION DE LA GARANTIE POUR LES CULASSES DE VOITURES PARTICULIÈRES ET DE VÉHICULES UTILITAIRES LÉGERS

**Les culasses neuves pour véhicules utilitaires légers et voitures particulières, vendues entre le 18/03/2024 et le 18/08/2024, seront couvertes par une garantie spéciale de lancement de 2 + 1 ans, sous réserve des conditions suivantes :**

- Toute demande de garantie doit être immédiatement communiquée par écrit au service des pièces détachées.
- Le client ne peut pas démonter et/ou manipuler le produit sans l'autorisation expresse d'Auto Comercial Monedero, S.A.U.
- Monedero garantit toutes les culasses neuves avec application V.I.L. et voitures particulières pendant une période de 24 (vingt-quatre) mois à compter de la date de livraison contre tout matériel défectueux, à condition que les pièces aient été utilisées sur des véhicules dont les spécifications ont été approuvées par Auto Comercial Monedero.
- Auto Comercial Monedero n'assumera aucun coût causé par une erreur humaine, une manipulation non autorisée du produit, un dommage causé par un accident, une utilisation ou une installation incorrecte, un entretien ou une réparation.
- Monedero assumera les coûts causés par les défauts de fabrication du produit vendu au cours des 24 (vingt-quatre) premiers mois suivant sa vente. Elle n'assumera pas les coûts causés par **\*causes non manufacturières.**



# MONEDERO | CONDITIONS D'EXTENSION DE LA GARANTIE POUR LES CULASSES DE VOITURES PARTICULIÈRES ET DE VÉHICULES UTILITAIRES LÉGERS

- Afin de déterminer si un produit défectueux doit être retourné dans nos locaux pour un contrôle de qualité, Monedero peut demander des photos et/ou des informations supplémentaires.
- Monedero se réserve le droit de refuser toute demande de garantie, en motivant sa décision par écrit au client. Dans ce cas, le produit peut être récupéré par le client dans notre entrepôt de stockage, aux frais du client. Si le client refuse de récupérer le produit, celui-ci sera mis au rebut sans aucune compensation.
- Au cours de la troisième année de garantie (à compter de la vente), si la réclamation a été acceptée, le montant total correspondant uniquement à la pièce en question sera remboursé, au prix facturé au client au moment de la vente. Auto Comercial Monedero ne remboursera pas les frais supplémentaires, tels que les dommages indirects, les frais de remontage ou tout autre frais de suivi ou similaire.
- Le produit échangé sous garantie continuera à bénéficier de la garantie accordée lors de la première vente jusqu'à la fin de la période de garantie initiale.
- L'acheteur renonce expressément à sa propre juridiction et convient avec Auto Comercial Monedero, S.A.U, de soumettre tout différend pouvant résulter de l'interprétation ou de la violation des présentes conditions, à la juridiction des tribunaux de Motilla del Palancar.

